
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)

Édition du 09/12/2011

Sommaire du recueil des actes administratifs N° 2011 - 12

Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Conseil d'administration du 25/11/2011

CA 2011 – 037 : Approbation de procès-verbal	3
CA 2011 – 038 : Participation aux dépenses des CPI – Année 2011	4
CA 2011 – 039 : Jury d'examen SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes)	6
CA 2011 – 040 : Tarifs des interventions payantes 2012	7
CA 2011 – 041 : Indemnité de conseil allouée au payeur départemental – Exercice 2011	10
CA 2011 – 042 : Gestion des périodes dites « de ponts » - Année 2012	11
CA 2011 – 043 : Ajustement de la neutralisation des amortissements immobiliers	12
CA 2011 – 044 : Contingent – Année 2012	13
CA 2011 – 045 : Transformations d'emplois	14
Réf. : SPV - 2011 – 1323 : Suspension d'engagement	17
Réf. : SPV - 2011 – 1329 : Réengagement	18
Réf. : SPV - 2011 – 1366 : Fin de fonctions	19
Réf. : SPV - 2011 – 1367 : Résiliation d'engagement	20
Réf. : SPV - 2011 – 1368 : Engagement	21
Réf. : SPV - 2011 – 1369 : Engagement	22
Réf. : SPV - 2011 – 1371 : Réengagement	23
Réf. : SPV - 2011 : Fin de fonctions	24
Réf. : SPV - 2011 – 1427 : Fin de fonctions	25
Réf. : SPV - 2011 – 1428 : Nomination	26
Réf. : SPV - 2011 : Nomination	27

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 037 : Approbation de procès-verbal

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER		M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	M. Laurent LECLERQ	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	Mme Danièle MASSOT	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPRez	M. Daniel FRARD	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Jacques LEMARE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Gérard FOURRE	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	M. Philippe RUHLMANN	M. Claude TERQUINARD	Mme Élisabeth FROMONT
M. Jean Pierre GORGES	M. Michel TEILLEUX		

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011,
sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 juin 2011.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 6 décembre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-12 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 038 : Participation aux dépenses des CPI – Année 2011

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER		M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	M. Laurent LECLERCQ	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	Mme Danièle MASSOT	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Daniel FRARD	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Jacques LEMARE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Gérard FOURRE	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	M. Philippe RUHLMANN	M. Claude TERQUINARD	Mme Élisabeth FROMONT
M. Jean Pierre GORGES	M. Michel TEILLEUX		

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour rembourser les communes qui ont fait la demande dans la limite des montants proposés dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2011, pour les dépenses 2010,
- décide de mettre fin à ce dispositif à compter de 2012, pour les dépenses 2011 qui ne feront de fait l'objet d'aucun remboursement, et d'informer les maires des communes concernées conformément à la délibération du 28 juin 2004.

CPI - CAF	Rbst demandé en 2011	Moyenne des rbsts des 3 dernières années	SPV en engagement simple au 01/01/2011 - 300 €	SPV en double engagement au 01/01/2011 - 150 €	Rbst lié à l'effectif du CPI	Rbst maximum 2011
Groupement Centre						
Amilly	6 345,54 €	1 547,44 €	4	7	2 250,00 €	2 250,00 €
Aunay sous Auneau	4 248,97 €	2 846,53 €	3	2	1 200,00 €	2 846,53 €
Gommerville	981,36 €		4	4	1 800,00 €	981,36 €
Gouillons	1 993,89 €	33,18 €	1	5	1 050,00 €	1 050,00 €
Pierres	1 659,96 €	801,43 €	2	1	750,00 €	801,43 €
Groupement Nord						
Chaudon	4 872,43 €	373,47 €	3	2	1 200,00 €	1 200,00 €
Laons	2 247,52 €	1 666,73 €	2	3	1 050,00 €	1 666,73 €
Groupement Sud						
Courtalain-Boisgasson-St Pellerin	1 091,53 €	2 036,82 €	1	3	750,00 €	1 091,53 €
Groupement Ouest						
Charbonnières	945,46 €	1 298,31 €	2	2	900,00 €	945,46 €
TOTAL	24 386,66 €	10 603,91 €	22	29	10 950,00 €	12 833,04 €

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 6 décembre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-12 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 039 : Jury d'examen SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes)

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER	M. Laurent LECLERCQ	M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	Mme Danièle MASSOT	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	M. Daniel FRARD	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Jacques LEMARE	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Gérard FOURRE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Philippe RUHLMANN	Mme Françoise RAMOND	Mme Élisabeth FROMONT
M. Christian GIGON	M. Michel TEILLEUX	M. Claude TERQUINARD	
M. Jean Pierre GORGES			

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le principe de facturer la participation du SDIS 28 aux jurys d'examen SSIAP, présidés par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département ou par son représentant qualifié, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté ministériel du 2 mai 2005.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 040 : Tarifs des interventions payantes 2012

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER	M. Laurent LECLERCQ	M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	Mme Danièle MASSOT	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	M. Daniel FRARD	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Jacques LEMARE	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Gérard FOURRE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Philippe RUHLMANN	Mme Françoise RAMOND	Mme Élisabeth FROMONT
M. Christian GIGON	M. Michel TEILLEUX	M. Claude TEROUINARD	
M. Jean Pierre GORGES			

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte les tarifs 2012 ci-dessous des interventions payantes présentant un caractère de « service rendu », étant précisé que cette tarification s'applique aux bénéficiaires de l'intervention ou au prestataire défaillant et autorise le président à signer les documents nécessaires (conventions, avenants ...).

1 - Participation par forfait :

		2011	2012	Augmentation 2011/2012
Déplacement pour ouverture de porte sans danger imminent		111,00 €	113,00 €	1,80%
Déplacement pour inondation due à une défectuosité de l'installation	Intervention inférieure à 1 heure	92,00 €	94,00 €	2,17%
	Par heure supplémentaire	68,00 €	69,00 €	1,47%
Déplacement pour intervention sur nids d'insectes	Sur le domaine privé	58,00 €	59,00 €	1,72%
Déplacement pour ascenseur bloqué	(hors urgence)	190,00 €	193,00 €	1,58%
Déplacement pour sauvetage d'animaux errants		111,00 €	113,00 €	1,80%

2 - Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée

- 1 vacation taux « sous-officier » par personne (avec facturation minimum de 3 vacations et taux en vigueur selon la période : intervention / dimanche / nuit)

2. Frais de matériel, par déplacement

(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)

- VL, motopompe, embarcation 5 vacations
- VSAV, VUD 6 vacations
- Porteur d'eau 7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC...) 8 vacations

En outre, les organisateurs prennent en charge le(s) repas des personnels de sécurité présents entre 12h00 et 14h00 et/ou entre 18h30 et 20h30.

3 – Interventions diverses

Les interventions diverses présentant le caractère de service rendu par les sapeurs-pompiers seront facturées à l'heure.

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée

- Taux horaire correspondant au grade des intervenants, au taux en vigueur selon la période (jour, dimanche, nuit)

2. Frais de matériel, par heure

(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)

- VL, motopompe, embarcation 5 vacations
- VSAV, VUD 6 vacations
- Porteur d'eau 7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC...) 8 vacations

4 – Lignes spécialisées

Un certain nombre d'établissements recevant du public disposent d'un poste téléphonique d'urgence relié directement au centre opérationnel du SDIS. Tout appel provenant de ce type de poste aboutit sur du matériel spécifique au standard du CODIS et est traité prioritairement. Lors de la séance du 25 juin 1992, la commission administrative des services d'incendie et de secours d'Eure-et Loir d'alors avait décidé que les sociétés bénéficiant de ce matériel participeraient au coût de maintenance du système qui leur était dédié.

Le tarif pour 2012 sera de 295,00 €, sachant que le prix 2011 était de 290,00 € (+ 1,72 %).

5 – Interventions sur autoroutes

L'article L 1424-42 du CGCT précise que les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur le réseau routier et autoroutier concédé font l'objet d'une prise en charge par les sociétés concessionnaires.

L'arrêté du 7 juillet 2004 qui en découle fixe la tarification applicable en définissant 2 catégories d'interventions :

- interventions courantes
- interventions de longue durée et à caractère spécifique.

Les coûts forfaitaires et les coûts horaires des moyens doivent faire l'objet, chaque année, d'une réévaluation en fonction de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages FRANCE entière hors tabac) et les conditions de prise en charge sont déterminées par une convention entre les services départementaux d'incendie et de secours et les sociétés concessionnaires ». Lors de sa séance du 14 décembre 2007, le bureau, à l'unanimité, a autorisé le président à signer, avec la société Cofiroute, la convention reconduite expressément relative aux modalités d'intervention des sapeurs-pompiers sur le réseau autoroutier concédé. Pour 2012, les tarifs seront les suivants :

Interventions courantes (base d'un coût unitaire forfaitaire)	Coûts 2011	Coûts 2012	Augmentation 2011/2012
Secours à personnes	390,90 €	398,29 €	1,89%
Accidents de la circulation	492,73 €	502,04 €	1,89%
Autres opérations	402,40 €	410,00 €	1,89%

Interventions de longue durée à caractère spécifique (coût horaire des moyens engagés et de la durée de l'opération)			
VSAB / VSAV	112,79 €	114,92 €	1,89%
FPT - Véhicules incendie	200,38 €	204,16 €	1,89%
Véhicules de secours routier ou FSR	147,82 €	150,61 €	1,89%
VL / VLM / VTU	67,89 €	69,17 €	1,89%
VPC	139,06 €	141,69 €	1,89%
Autres	185,05 €	188,54 €	1,89%

6 – Transports inter hospitaliers

Depuis le 1^{er} juillet 2003, conformément aux instructions de monsieur le préfet d'Eure-et-Loir, le SAMU ne demande plus aux sapeurs-pompiers d'assurer les transports inter hospitaliers non médicalisés. Seuls les transports inter hospitaliers médicalisés sont assurés par le SDIS mais uniquement en cas de carences d'ambulanciers privés.

Néanmoins, ces missions n'étant pas du ressort des sapeurs-pompiers et entraînant des déplacements longs (Dreux-Rouen, Chartres-Orléans, Dreux-Paris...) neutralisent de façon importante les moyens de secours (VSAV) et les personnels, principalement des sapeurs-pompiers volontaires. Pour 2012, les coûts sont les suivants (forfait) :

- 1 150,00 € pour un T.I.H. intra départemental (tarif 2011 : 1 130,00 €), (+ 1,77 %)
- 1 975,00 € pour un T.I.H. hors département (tarif 2011 : 1 940,00 €) (+ 1,80 %)

7 – Transports primaires pour carences d'ambulanciers hors médicalisation - SMUR

L'article L 1424-42 du CGCT indique que « les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours à la demande de la régulation médicale du centre 15, lorsque celle-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés [...] font l'objet d'une prise en charge financière par les établissements de santé, sièges des services d'aide médicale d'urgence ».

Pour 2012, le coût forfaitaire de 105 € (arrêté du 30/11/2006) par intervention sera appliqué. Si l'arrêté prévu au 4^{ème} alinéa de l'article L.1424-42 du CGCT actuellement en cours d'élaboration prévoyait un autre montant, c'est ce dernier qui s'appliquera.

8 – Jury d'examen SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes)

Conformément à la délibération n° CA 2011-039 du 25 novembre 2011 et aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté ministériel en date du 2 mai 2005, le SDIS peut fixer les conditions de rémunération des prestations qu'il réalise et établir, en conséquence, des conventions de prise en charge financière par les organismes formateurs pour la formation d'agents SSIAP, assurée par des sociétés privées agréées. Pour 2012, les coûts de participation du SDIS 28 aux jurys d'examen SSIAP seront de :

Jury d'examen SSIAP1 Agent de sécurité	Jury d'examen SSIAP2 Chef d'équipe de sécurité	Jury d'examen SSIAP3 Chef de service de sécurité
400,00 €	500,00 €	800,00 €

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 6 décembre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-12 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 041 : Indemnité de conseil allouée au payeur départemental – Exercice 2011

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER	M. Laurent LECLERCQ	M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	Mme Danièle MASSOT	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	M. Daniel FRARD	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Jacques LEMARE	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Gérard FOURRE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Philippe RUHLMANN	Mme Françoise RAMOND	Mme Élisabeth FROMONT
M. Christian GIGON	M. Michel TEILLEUX	M. Claude TEROUINARD	
M. Jean Pierre GORGES			

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à mandater la somme de 3 632,18 € relative à l'indemnité de conseil du payeur au titre de l'exercice 2011. Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au BP 2011.

Le mode de calcul de cette indemnité est le suivant :

La base servant de calcul correspond à la somme des dépenses budgétaires des 3 derniers comptes administratifs connus, des sections d'investissement et de fonctionnement à l'exception des écritures d'ordres, arrondies à l'euro le plus proche.

Pour la première tranche de 609 796,06 €, une somme forfaitaire de 388,74 € est attribuée et au-delà un taux de 0,10 pour mille est appliqué.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 042 : Gestion des périodes dites « de ponts » - Année 2012

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER	M. Laurent LECLERCQ	M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	Mme Danièle MASSOT	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	M. Daniel FRARD	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Jacques LEMARE	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Gérard FOURRE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Philippe RUHLMANN	Mme Françoise RAMOND	Mme Élisabeth FROMONT
M. Christian GIGON	M. Michel TEILLEUX	M. Claude TEROUINARD	
M. Jean Pierre GORGES			

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la fermeture de la direction départementale et des services administratifs des groupements territoriaux lors des périodes de l'année susceptibles de correspondre à ce qu'on appelle communément les « ponts », et de fait, la réduction des jours d' »ARTT « ou des journées de congés ordinaires pour les agents ne travaillant hebdomadairement que 35 heures par semaine.

Pour l'année 2012, quatre périodes sont concernées :

- Fête du travail : soit le lundi 30 avril 2012
- 8 mai 1945 : soit le lundi 7 mai 2012
- Ascension : soit le vendredi 18 mai 2012
- Toussaint : soit le vendredi 2 novembre 2012

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 6 décembre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-12 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 043 : Ajustement de la neutralisation des amortissements immobiliers

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER	M. Laurent LECLERCQ	M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	Mme Danièle MASSOT	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	M. Daniel FRARD	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Jacques LEMARE	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Gérard FOURRE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Philippe RUHLMANN	Mme Françoise RAMOND	Mme Élisabeth FROMONT
M. Christian GIGON	M. Michel TEILLEUX	M. Claude TEROUINARD	
M. Jean Pierre GORGES			

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, entérine l'ajustement de la neutralisation des amortissements des biens immobiliers du SDIS à hauteur de 426 125 €, l'impact budgétaire de l'amortissement des immeubles étant supérieur au montant annoncé par délibération n° CA 2011-07 le 10 février 2011. Cet ajustement permet de rester en conformité avec la délibération du 10 février 2011 stipulant la neutralisation totale des amortissements immobiliers au titre de l'année 2011.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 044 : Contingent – Année 2012

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER	M. Laurent LECLERCQ	M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	Mme Danièle MASSOT	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	M. Daniel FRARD	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Jacques LEMARE	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Gérard FOURRE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Philippe RUHLMANN	Mme Françoise RAMOND	Mme Élisabeth FROMONT
M. Christian GIGON	M. Michel TEILLEUX	M. Claude TEROUINARD	
M. Jean Pierre GORGES			

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les contributions pour l'année 2012, figurant dans le tableau joint en annexe.

La contribution des communes et EPCI au budget du SDIS progresse suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac constatée entre les mois de juillet 2010 et juillet 2011 soit 1,8 %. Le produit attendu pour 2012 s'établit à 16 875 666 €, en augmentation de 298 391 € par rapport à 2011. Les critères de répartition retenus sont, pour moitié, le potentiel fiscal de 2010 et pour l'autre moitié l'évolution de la population DGF 2011.

Le critère relatif à la richesse de la commune étant désormais figé (potentiel fiscal de 2010), la répartition du contingent entre communes et EPCI est liée à l'évolution de la population DGF et à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac constatée entre les mois de juillet n-2 et juillet n-1 de l'exercice n.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 6 décembre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-12 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,
Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2011 – 045 : Transformations d'emplois

Réunion du 25 novembre 2011

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Albéric de MONTGOLFIER	M. Laurent LECLERQ	M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	Mme Danièle MASSOT	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	M. Daniel FRARD	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Jacques LEMARE	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Gérard FOURRE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Philippe RUHLMANN	Mme Françoise RAMOND	Mme Élisabeth FROMONT
M. Christian GIGON	M. Michel TEILLEUX	M. Claude TEROUINARD	
M. Jean Pierre GORGES			

Membre de droit : M. Pierre Max VOUTEAU, directeur de cabinet de M. le préfet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel VANDENHOVE et les membres de la CATSIS :

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENSEGER	

Assistait également à la séance : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 24 novembre 2011, sur proposition de M. le président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide :

➤ **la suppression de**

- à compter du 1^{er} janvier 2011
8 postes de caporal
- à compter du 1^{er} mars 2011
1 poste de caporal
- à compter du 1^{er} décembre 2011
1 poste de caporal
- à compter du 1^{er} janvier 2012
13 postes de sergent
1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
1^{ère} classe
- à compter du 1^{er} mars 2012
2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
1^{ère} classe
- à compter du 1^{er} mai 2012
1 poste d'attaché

➤ **la création de**

- 8 postes de sergent
- 1 poste de sergent
- 1 poste de sergent
- 13 postes d'adjudant
1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
1 poste d'adjoint administratif principal
- 2 postes d'adjoint administratif principal
- 1 poste d'attaché principal

Un poste de sergent vacant au CSP de Nogent le Rotrou (suite à mutation) a été pourvu par une mutation interne, amenant les modifications suivantes :

➤ la suppression de

1 poste de sergent

➤ la création de

1 poste de caporal

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 6 décembre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-12 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

Arrêtés



Chartres, le 7 novembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 – 1323 : Suspension d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande en date du 28 mai 2011 de Sébastien SAQUET sollicitant une suspension de son engagement du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2013 ;

Vu l'avis du chef du pôle ressources humaines ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêté

Article 1 - La demande de suspension d'engagement du capitaine Sébastien SAQUET (matricule n°6299), né le 9 décembre 1975 à Rosny sous Bois (93), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (Groupement formation - sports), est acceptée du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2013.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 28 octobre 2011

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 - 1329 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de Yves PUPILE au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (pôle santé et secours médical) ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêtent

Article 1 - À compter du 1^{er} novembre 2011, le médecin capitaine Yves PUPILE (matricule n° 613), sapeur-pompier volontaire, né le 7 novembre 1951 à Bourges (18), est réengagé pour une nouvelle période de cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (pôle santé et secours médical).

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 8 novembre 2011

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le préfet d'Eure-et-Loir

Chevalier de l'ordre national du mérite

Le maire de Pierres

Réf. : SPV - 2011 - 1366 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Attendu que Gérald DAHIREL, major de sapeur-pompier volontaire, chef du centre de première intervention de Pierres, demande à cesser ses fonctions le 1^{er} octobre 2011 ;

Vu l'avis du 4 octobre 2011, du chef du groupement territorial Centre ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

arrêtent

Article 1 - À compter du 1^{er} octobre 2011, il est mis fin aux fonctions de Gérald DAHIREL (matricule n° 1020), né le 4 septembre 1956 à Pierres (28), sapeur-pompier volontaire (chef du centre de première intervention de Pierres). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Le major Gérald DAHIREL (matricule n° 1020), né le 4 septembre 1956 à Pierres (28), est nommé lieutenant-honoraire à compter du 1^{er} octobre 2011.

Article 3 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le maire,

Le préfet,

Daniel MORIN

Lionel BEFFRE

Chartres, le 10 novembre 2011

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 - 1367 : Résiliation d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande de résiliation d'engagement au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir présentée le 1er septembre 2011, par Frédéric ALEXANDRE ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêtent

Article 1 - La demande de résiliation d'engagement du Commandant Frédéric ALEXANDRE (matricule n° 2264), né le 17 mars 1974 à Chalon-sur-saône (71), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (groupement des services techniques), est acceptée à compter du **1^{er} septembre 2011**. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 10 novembre 2011

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 - 1368 : Engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 20 octobre 2011, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande d'engagement présentée le 28 juin 2011, par Sylvain LIGNY ;

Vu l'enquête administrative du 9 septembre 2011 ;

Vu l'avis du 30 août 2011 du médecin capitaine Frédéric BRISSÉ ;

Vu l'avis du 6 juillet 2011 du chef du pôle santé et secours médical ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêtent

Article 1 - À compter du 20 octobre 2011, Sylvain LIGNY (matricule n° 6536), né le 25 février 1984 à Calais (62), est engagé pour cinq ans (dont une période probatoire qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (infirmerie départementale) au grade d'infirmier de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 10 novembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Réf. : SPV - 2011 - 1369 : Engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 20 octobre 2011, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande d'engagement présentée le 1^{er} juillet 2011, par Loïc ROCHEPEAU ;

Vu l'enquête administrative du 7 septembre 2011 ;

Vu l'avis du 17 septembre 2010 du médecin capitaine Sofia TEIXEIRA ;

Vu l'avis du 7 juillet 2011 du chef du pôle santé et secours médical ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêtent

Article 1 - À compter du 20 octobre 2011, Loïc ROCHEPEAU (matricule n° 2547), né le 3 mars 1978 à Chartres (28), est engagé pour cinq ans (dont une période probatoire qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (infirmerie départementale) au grade d'infirmier de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 10 novembre 2011

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 - 1371 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de Philippe MESLARD au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (centre d'intervention du Gault-Saint-Denis) ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêtent

Article 1 - À compter du 6 décembre 2011, l'adjudant-chef Philippe MESLARD (matricule n°1565), sapeur-pompier volontaire, né le 14 mars 1963 à Le-Gault-Saint-Denis (28), est réengagé pour une nouvelle période de cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (centre d'intervention du Gault-Saint-Denis).

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Réf. : SPV - 2011 : Fin de fonctions

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1997 nommant Dominique WILLAUME au grade de médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} décembre 1996 ;

Considérant que l'intéressé est atteint par la limite d'âge à compter du 27 novembre 2011 ;

Sur proposition du préfet d'Eure-et-Loir,

arrêtent

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions exercées par Dominique WILLAUME, médecin commandant du corps départemental d'Eure-et-Loir, à compter du 27 novembre 2011.

Article 2 - Cette cessation de fonctions entraîne la radiation des contrôles de l'intéressé.

Article 3 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le préfet d'Eure-et-Loir et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 18 novembre 2011

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours d'Eure-et-Loir,

Pour le ministre et par délégation,

Albéric de MONTGOLFIER

Chartres, le 25 novembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le maire d'Amilly

Réf. : SPV - 2011 - 1427 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Attendu que Guy PICARD, sapeur-pompier volontaire, chef du centre de première intervention d'Amilly, demande à cesser ses fonctions le 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'avis du chef du groupement territorial Centre ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

arrêtent

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2012, il est mis fin aux fonctions du sergent-chef Guy PICARD (matricule n° 509), né le 9 août 1950 à Chartres (28), sapeur-pompier volontaire, chef du centre de première intervention d'Amilly. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Le sergent-chef Guy PICARD (matricule n° 509), né le 9 août 1950 à Chartres (28), sapeur-pompier volontaire, est nommé adjudant-honoraire à compter du 1^{er} janvier 2012 (pour régularisation).

Article 3 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le maire,

Le préfet,

Denis-Marc SIROT-FOREAU

Lionel BEFFRE

Chartres, le 25 novembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le maire d'Amilly

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Réf. : SPV - 2011 - 1428 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la proposition du 11 mai 2011, de monsieur le maire d'Amilly, de nommer le caporal-chef Bernard FERRON, faisant fonction de chef du centre de première intervention d'Amilly ;

Vu l'avis du chef du groupement territorial Centre ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

arrêtent

Article 1 - A compter du 2 janvier 2012, le caporal-chef Bernard FERRON (matricule n° 1351), né le 24 juillet 1960 à Chartres (28), sapeur-pompier volontaire, est nommé faisant fonction de chef de centre (centre de première intervention d'Amilly).

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le maire,

Le préfet,

Denis-Marc SIROT-FOREAU

Lionel BEFFRE

Réf. : SPV - 2011 : Nomination

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1997 nommant Dominique WILLAUME au grade de médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} décembre 1996 ;

Vu l'arrêté en date du 18 novembre 2011 mettant fin aux fonctions de Dominique WILLAUME, médecin commandant à compter du 27 novembre 2011 ;

Sur proposition du préfet d'Eure-et-Loir,

arrêtent

Article 1^{er} - Dominique WILLAUME, médecin commandant du corps départemental d'Eure-et-Loir, est nommé médecin lieutenant-colonel honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 27 novembre 2011, date de sa cessation d'activité.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet d'Eure-et-Loir et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 5 décembre 2011

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours d'Eure-et-Loir,

Pour le ministre et par délégation,

Albéric de MONTGOLFIER